

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 318

12 février 2010

SOMMAIRE

Adler Toy Investment S.à r.l.	15222	Kantolux Holding S.A.	15221
AFI International S.A.	15263	Knightsbridge Luxembourg S.à r.l.	15222
Arab International Real Estate Develop- ment	15262	Land & Sea S.A.	15230
Arab International Real Estate Develop- ment	15262	Lip Invest Soparfi S.A.	15232
Art & Façades Sàrl	15227	Lumic Soparfi S.A.	15256
Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A.	15243	LuxCo 106 S.à r.l.	15249
Baleen Investments S.à r.l.	15233	Lydion S.A.	15223
Bogolder S.A.	15218	Mattiolo Couture S.A.	15264
Controlinveste International	15264	Miron Eyewear S.A.	15259
Crystal Venture Capital S.à r.l.	15249	Nan King S.à r.l.	15226
Cube Communications Infrastructure S.C.A.	15223	Netway S.A.	15226
Euro-Lepont S.A.	15256	NGH Licence Worldwide S.A.	15264
Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Ré- vision Everard-Klein S.à.r.l.	15223	Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A.	15264
Forres Management S.A.	15262	Riverland 2 S.à r.l.	15233
Fougères, Sàrl	15259	Simon Europe B.V.	15263
Hamer S.A.	15225	Simon Properties Luxembourg	15264
Helico S.A.	15222	Trend S.A.	15263
Isostress	15259	United Capital Controllers	15263
Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) S.à r.l.	15252	United Capital Controllers	15263
Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l.	15254	Unitrans S.A.	15226
		Vespa A S.C.A.	15228
		Virgy S.à r.l.	15222
		Ygrec Holding S.A.	15262
		Ygrec S.A., SPF	15262

Bogolder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.509.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1) Monsieur Mathieu VILLAUME, employé privé, demeurant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, Luxembourg;
ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 29 décembre 2009;

2) Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé privé, demeurant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, Luxembourg,
ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 29 décembre 2009;

3) Monsieur Eddy DOME, employé privé, demeurant à Marvie 63, 6600 Bastogne, Belgique
ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BOGOLDER S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Mathieu VILLAUME, prénommé, cent trois actions	103
2) Monsieur Jean-Marie BETTINGER, prénommé, cent quatre actions	104
3) Monsieur Eddy DOME, prénommé, cent trois actions	103
TOTAL: trois cent dix actions	310

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

15221

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

1) Monsieur Mathieu VILLAUME, employé privé, né à Paris (France), le 4 août 1976, demeurant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, Luxembourg;

2) Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé privé, né à Saint-Avold (France), le 14 mars 1973, demeurant au 1 Am Gronn L-5222 Sandweiler, Luxembourg;

3) Monsieur Eddy DOME, employé privé, né à Waremme (Belgique), le 16 août 1965, demeurant à Marvie 63, 6600 Bastogne, Belgique.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

la société "EWA REVISION S.A.", une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 45 avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 38 937).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa qualité de mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/196. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010011509/198.

(100004592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Kantolux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010014293/10.

(100007689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

1. Monsieur Ion Florescu a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 31 décembre 2009.

2. Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Depuis cette date (31 décembre 2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Mathias Hink,

M. Brian McMahon

Mme Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Adler Toy Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014807/18.

(100007621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Knightsbridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.530.

Les comptes annuels au 31 Juillet 2009 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Knightsbridge Luxembourg S. à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014294/12.

(100007243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Helico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 65.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15 janvier 2010.

Pour HELICO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN SARL

Signature

Référence de publication: 2010014298/13.

(100007459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Virgy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.670.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014296/10.

(100007391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15 janvier 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN SARL

Signature

Référence de publication: 2010014297/12.

(100007462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Lydion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 104.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15 janvier 2010.

Pour LYDION S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN SARL

Signature

Référence de publication: 2010014299/13.

(100007456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cube Communications Infrastructure S.C.A. (hereafter referred to as the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office in Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 139.120, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 27 May 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1554 of 25 June 2008. The Articles of Incorporation of the Company were lastly amended by a deed of the undersigned notary on 6 October 2009, published in the Mémorial of 30 October 2009.

The meeting was opened at 6 p.m. with Manuèle Biancarelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Solange Wolter-Schieres, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To amend the third paragraph of article 16 of the Company's articles of incorporation (the "Articles") to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRASTRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the

amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

II. That all the shares in issue in the Company being present or represented, and all the shareholders having declared that they had prior knowledge of the agenda, no convening notice was required for this meeting.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. That in accordance with article 17 of the Articles, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. being the holder of the management share of the Company hereby specifically consents, in said capacity as Manager of the Company, to the proposed amendments to the Articles as referred to in the above Agenda.

As a result of the foregoing, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolution:

Single resolution

The shareholders resolved to amend the third paragraph of article 16 of the Articles so as to read as follows:

"The Management Share shall be entitled to receive a preferential dividend equal to 20% of the Global Performance (taking into account any preferential dividend received by the Manager as holder of the management shares issued by the other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries) above the Hurdle Rate compounded annually without any catch-up provision, where (i) the "Global Performance" shall mean the total return performance of the Company, CUBE INFRASTRUCTURE and its other Luxembourg Wholly Owned Subsidiaries calculated in accordance with the terms of the offering memorandum of CUBE INFRASTRUCTURE and (ii) the "Hurdle Rate" shall mean a preferred return of 6% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-1 or B-2 shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE) and a preferred return of 7% on the amounts invested in the Company by CUBE INFRASTRUCTURE (attributable directly or indirectly to the capital contributions of the class B-2 premium shareholders of CUBE INFRASTRUCTURE)."

There being no further business on the agenda, the meeting has thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Cube Communications Infrastructure S.C.A. (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social à Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.120, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1554 du 25 juin 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial du 30 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Manuèle Biancarelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction

émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE) et un taux de rendement préférentiel de 7% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

II.- Que toutes les actions de la Société étant présentes ou représentées, et que tous les actionnaires ayant déclaré qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était requise pour cette assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Que conformément à l'article 17 des Statuts, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A. étant le détenteur de l'action de direction de la Société consent ici spécifiquement, en sa capacité de Gérant de la Société, aux propositions de modification des Statuts telles que décrites dans l'Ordre du jour ci-dessus.

En conséquence, la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires ont décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 16 des Statuts afin de lire comme suit:

"L'Action de Direction sera en droit de recevoir un dividende préférentiel égal à 20% de la Performance Globale (en prenant en compte tout dividende préférentiel reçu par le Gérant en sa qualité de détenteur des actions de direction émises par les autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100%) au-dessus du Hurdle Rate, calculée annuellement sans clause de catch-up, où (i) la "Performance Globale" signifie le rendement total de la performance de la Société, de CUBE INFRASTRUCTURE et ses autres Filiales Luxembourgeoises Détenues à 100% calculé en accord avec les termes du document de vente de CUBE INFRASTRUCTURE et (ii) "Hurdle Rate" signifie un taux de rendement préférentiel de 6% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégories B-1 ou B-2 de CUBE INFRASTRUCTURE) et un taux de rendement préférentiel de 7% sur les montants investis dans la Société par CUBE INFRASTRUCTURE (attribuables directement ou indirectement aux apports en capital des actionnaires de catégorie B-2 premium de CUBE INFRASTRUCTURE)."

Constatant qu'il n'y a pas d'affaire supplémentaire à l'ordre du jour, l'assemblée fut de ce fait clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET, M. BIANCARELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54976. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010013110/134.

(100006369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Hamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15 janvier 2010.

Pour HAMER S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN SARL

Signature

Référence de publication: 2010014300/13.

(100007453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Netway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014301/10.

(100007669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Nan King S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.250.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 28 décembre 2009 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

GEVA S.A., une société avec siège social à Via Bosia 13 - CH-6900 Paradiso – Suisse 350 parts

Total: 350 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014037/15.

(100007354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Unitrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue à FOETZ le 03 juin 2009

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire de la société anonyme UNITRANS S.A. en date du 03 juin 2009:

- La révocation de Mademoiselle Karine MEACI, née le 15/06/1974, demeurant à F.54190 VILLERUPT, 7a rue Gambetta, de son poste d'administrateur.

- La nomination au poste d'administrateur pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015, de Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né le 27/02/1965, demeurant L.4243 ESCH SUR ALZETTE, 16a rue Jean Pierre Michels.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Mademoiselle Karin MONSCHAUER, employée privée demeurant à L.3895 FOETZ, pour une période de six années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015,

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Enzo CHIARCOS, industriel, demeurant à L.3895 FOETZ, pour une période de six années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015,

- La révocation de BDO Compagnie Fiduciaire S.A., dont le siège social se situe L.1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, de son poste de commissaire aux comptes.

- La nomination pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015, de la Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., dont le siège social se situe rue de l'Industrie, coin des Artisans, L.3895 FOETZ, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B90.331, au poste de Commissaire aux comptes

Pour extrait conforme

Signature des membres du bureau:

Mr Enzo CHIARCOS / Mlle Karin MONSCHAUER / Mr Jean Christophe PONSSON

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2010013993/28.

(100007530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Art & Façades Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 42.145.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

PEINTURE LARUCCIA SARL avec siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch 8, Business Center Pauli, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 21-675, constituée suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 15 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 182 du 7 juillet 1984, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 1 juin 1989, publié au dit Mémorial, Numéro 308 du 28 octobre 1989, modifiée suivant acte sous seing privé du 4 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 479 du 26 mars 2002, modifiée par acte sous seing privé du 28 avril 2006, publié au dit Mémorial, Numéro 1818 du 28 septembre 2006, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 13 février 2008, publié au dit Mémorial, Numéro 727 du 26 mars 2008,

ici représentée par son gérant administratif Mario LARUCCIA, peintre, demeurant à Bereldange, et sa gérante technique Stéphanie LARUCCIA, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La comparante dépose au rang des minutes du notaire deux (2) cessions de parts sous seing privé du 8 décembre 2009 aux termes desquelles Mario LARUCCIA, peintre, né à Turi/Bari (Italie) le 16 juillet 1946, demeurant à L-7217 Bereldange, 84, rue de Bridel et Stéphanie LARUCCIA, employée privée, née à Luxembourg le 29 octobre 1973, demeurant à L-5899 Syren, 44D, rue de Hassel, ont cédé chacun leur mille (1.000) parts de ART & FACADES SARL avec siège social à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch 8, Business Center Pauli, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 42 145, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 82 du 19 février 1993, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 13 mars décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 420 du 11 juin 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 56 du 11 janvier 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 63 du 12 janvier 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1518 du 22 octobre 2002, modifiée suivant acte sous seing privé du 19 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 571 du 14 juin 2005, modifiée suivant acte sous seing privé du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1008 du 8 octobre 2005, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 727 du 26 mars 2008 à PEINTURE LARUCCIA SARL, pour le prix de un (1) euro.

- Son capital social est fixé à cinquante mille (50.000.-) euros, représenté par deux mille (2.000) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de ladite Société a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare prendre à sa charge tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Elle reconnaît avoir été informée par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-3327 Crauthem, Z.I. am Bruch 8, Business Center Pauli.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Laruccia, Laruccia et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 janvier 2010. Relation: EAC/2010/161. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (Signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 JAN. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010013113/62.

(10006303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

In the year two thousand and nine, on the thirty day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Shareholders' Meeting (the Meeting) of VESPA A S.C.A. (the Company), with its registered office in L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, organized in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) according to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated December 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 402, page 19 250. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Incorporation").

Mr. Denis Leroy, Chairman of the General Partner being absent, Mr Harald Charbon, residing in Luxembourg, is designated as Chairman of the Meeting.

The Chairman appoints Ms Susy Mazzotta, professionally residing in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Nicolas Dehottay, professionally residing in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- All the shares being in registered form, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent by registered mail to all the registered shareholders on 19 November 2009.

- the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;

- pursuant to the attendance list, % of the share capital is present or represented in this extraordinary general assembly;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. To approve and to amend the article 1 (Definitions) of the articles of association of the Company, particularly to extend the Final Closing Date for a period of three (3) months, and therefore to fix the new Final Closing Date at March 19, 2010;

2. Miscellaneous.

These facts exposed and recognized by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to approve and to amend article 1 (Definitions) of the articles of association of the Company, particularly to extend the Final Closing Date for a period of three (3) months, and therefore to fix the new Final Closing Date at March 19, 2010.

In consequence, the Meeting resolves to amend article 1 (Definition) of the Company's articles of association so as to reflect the extension of the Final Closing Date and so that it reads as follows:

[...]

"Final Closing Date" means the latest to occur of:

(a) the date upon which the last Investor is admitted to the Company pursuant to article 5;

(b) the last date on which an existing Investor increases the amount of its Commitment pursuant to article 5,

provided, however, that such date shall not be any later than 15 months after the First Closing Date;
[...]

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'Assemblée) de VESPA A S.C.A. (la Société), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402, page 19 250. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 octobre 2009 suivant acte du notaire soussigné et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (ci-après, les «Statuts»).

Monsieur Denis Leroy, Président du Conseil de Gérance, étant absent, Monsieur Harald Charbon, demeurant à Luxembourg, est Président de l'Assemblée.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Susy Mazzotta, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur de l'Assemblée Mr Nicolas Dehottay, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés ci-après par le Bureau).

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 19 novembre 2009.

- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées «ne variatur» seront enregistrées avec le présent acte.

- Il ressort de la liste de présence que % du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Acceptation et modification de l'article 1 (Définitions) des statuts de la Société, particulièrement la prolongation de la Date de Clôture Finale pour une période de trois (3) mois, et par conséquent fixer la nouvelle Date de Clôture Finale au 19 mars 2010;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'accepter et de modifier l'article 1 (Définitions) des statuts de la Société, particulièrement la prolongation de la Date de Clôture Finale pour une période de trois (3) mois, et par conséquent fixer la nouvelle Date de Clôture Finale au 19 mars 2010.

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 (Définitions) des statuts de la Société de manière à refléter le prolongement de la Date de Clôture Finale, pour lui donner la teneur suivante:

[...]

"Date de Clôture Finale" désigne la survenance du dernier des événements suivants:

(a) la date à laquelle le dernier Investisseur est admis dans la Société en vertu de l'article 5;

(b) la dernière date à laquelle un Investisseur existant augmente le montant de son Engagement en vertu de l'article 5,

sous réserve cependant que cette date ne dépasse pas de plus de 15 mois la Date de Première Clôture;

[...]

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DEHOTTAY, H. CHARBON, S. MAZZOTTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53079. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2009.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010013106/109.

(100006385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Land & Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.812.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LAND & SEA S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 107812 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mai 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 947 du 27 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise.
2. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.
3. Fixation du siège social à Viale Vittorio Veneto, 60, Prato, Italie.
4. Modification de la dénomination sociale en "LAND & SEA SRL".
5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
7. Nomination d'un gérant unique.
8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
9. Effet juridique relative aux résolutions prises.
10. Mandat à donner à Monsieur Ugo BOLLA aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en Italie afin de confirmer le transfert de siège et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 14 décembre 2009 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Viale Vittorio Veneto, 60, Prato, Italie.
La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "LAND & SEA SRL".

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

- Monsieur Ugo BOLLA, né le 13 octobre 1964 à Firenze, Italie et résidant à Via Montebuoni, 47, Tavarnuzze d'Impruneta, I-50029 Firenze, Italie.

Le mandat de Monsieur Ugo BOLLA, préqualifié, en qualité de gérant unique sera valide jusqu'à sa révocation éventuelle.

Huitième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 1 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Ugo BOLLA, préqualifié, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. LAC/2009/55283. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010013114/105.

(100006297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Lip Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.876.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Orvilletown Ltd, société de droit des Seychelles dont le siège est établi à Suite 3, 1st Floor Trinity House, PO Box 41, Victoria, Mahé, Seychelles, immatriculée sous le numéro IBC 055819.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2009 à Nyon (Suisse).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme LIP INVEST SOPARFI S.A., R.C.S. B 90876, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée sous la dénomination "LIP INVEST SOPARFI S.à r.l." sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 15 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 219 du 28 février 2003; que la société a été transformée en société anonyme suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 18 mai 2004;

- que le capital social de la société anonyme LIP INVEST SOPARFI S.A s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par SOIXANTE DEUX (62) actions de CINQ CENTS EURO (500,- EUR) entièrement libérées;

- que ORVILLETOWN Ltd est seule propriétaire des actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entière du actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009, Relation: LAC/2009/51001. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010013120/56.

(100006283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Riverland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Baleen Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.405.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Krunch Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-212945,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 December 2009.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Baleen Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 148.405 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2057, on 20 October 2009.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Baleen Investments S.à r.l." into "Riverland 2 S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Riverland 2 S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition, the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

In addition to the above mentioned, the Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for an unlimited duration. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting. The Manager(s) so removed shall not hold the Company or the shareholder(s) liable on the basis of or in connection with such removal and shall have no right to claim from the Company or the shareholder(s) any damages losses or liabilities in connection to such removal. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Liability of Managers. None of the Managers commits himself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority

rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law")."

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Manacor (Luxembourg) S.A. from its duties as manager of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

- 1) Mr. Martinus Weijermans, company director, born on 26 August 1970 in 's-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 2) Mr. Patrick van Denzen, company director, born on 28 February 1971 in Geleen (The Netherlands), residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- 3) Mr. François Bourgon, company director, born on 29 décembre 1969 in Phalsbourg (France), residing at 10 rue des Ardennes, 8048 Strassen, Luxembourg.

As a consequence of the aforementioned appointments the Sole Shareholder declares that the board of managers of the Company will be composed as follows:

- 1) Mr. Martinus Weijermans;
- 2) Mr. Patrick van Denzen; and
- 3) Mr. François Bourgon.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Krunch Ltd., une exempted company constituée aux Iles Caïmans avec une responsabilité limitée, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-212945,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2009.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Baleen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148.405 (la "Société"), et constituée par un acte du notaire soussigné le 9 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2057, le 20 octobre 2009.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Baleen Investments S.à r.l." en "Riverland 2 S.à r.l.".

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société est composée d'un associé unique, détenteur de l'intégralité des parts sociales. Toutefois la Société peut à tout moment être composée de plusieurs actionnaires, d'un nombre maximal de quarante (40), notamment après un transfert de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination "Riverland 2 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la Commune.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi et le maintien par tout moyen (comprenant mais non limité à l'acquisition, la cession, les sous-participations, les dérivés de crédit, les garanties ou par tout autre moyen) des prêts, des obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, tout type de parts de capital social, de reconnaissances de dettes, d'obligations "débenture", de titres convertibles et swaps, ainsi que toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement ou non aisés à introduire sur le marché, ainsi que des obligations (incluant entre autres des obligations relatives à des valeurs synthétiques).

En plus de ce qui précède, la Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister les entreprises (ce qui inclut aux fins de clarification les associations), dans lesquelles la Société a une participation, ou qui ont une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant mais non limité à l'octroi de prêts, ainsi que l'octroi de garanties, et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) en relation avec ses propres obligations et dettes ou celles de l'entreprise concernée.

La Société peut également: (a) emprunter sous tout forme ou nature, et émettre des obligations, des notes, des titres, des obligations "débenture" et des certificats aux fins énumérées aux paragraphes précédents; (b) accorder des sûretés sur tout ou sur une partie des actifs de la Société en rapport avec, ou pour les besoins énumérés aux paragraphes précédents; et (c) conclure des accords incluant mais non limité aux contrats de garantie, contrats de crédit, accords de commercialisation, contrats de vente, contrats de services, sûretés bancaires ou les contrats de gestion des flux financiers, ainsi que les contrats créant des sûretés en relation avec les objets énumérés dans les paragraphes précédents.

L'objet de la Société tel que défini précédemment doit être interprété au sens le plus large possible afin d'inclure toute activité, opération, transaction ou résolution directement ou indirectement liée ou qui s'en approche, étant entendu nonobstant ce qui précède, que la Société ne s'engagera dans aucune opération qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée et qui est réservée aux entreprises ayant une licence spécifique pour exercer ce type d'activité.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement. Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et le caractère illimité de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés. Une telle révocation ne confère aucun droit d'intenter une action en responsabilité contre la Société ou le(s) associé(s) en rapport avec cette révocation et aucun droit de réclamation des dommages pour des pertes ou dettes. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérants de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Un Conseil doit être convoqué sur demande de deux Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit ou par télécopier de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire et signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents et par le secrétaire (s'il y en a un). Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci, qui peuvent être introduites lors des poursuites judiciaires, doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance et le secrétaire (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux, ou confier des missions temporaires ou permanents à un ou plusieurs personnes ou agents.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront un Gérant, associé, membre, officier ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, membre, officier ou employé pour une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme,

automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévu par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat d'une durée maximale de six (6) ans. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la loi, par le Gérant, subsidiairement, par le ou les commissaires aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Lorsque tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinze du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale, destinées à être introduites lors des poursuites judiciaires ou autre, doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par tout autre membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi et les soumette à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").»

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Martinus Weijermans, administrateur de sociétés, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2) Monsieur Patrick van Denzen, administrateur de sociétés, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3) Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), résidant au 10 rue des Ardennes, 8048 Strassen, Luxembourg.

Consécutivement aux nominations des gérants mentionnées ci-dessus, l'Associé Unique déclare que le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

- 1) M. Martinus Weijermans;
- 2) M. Patrick van Denzen; et
- 3) M. François Bourgon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013124/543.

(100006838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.820.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A. (the Company), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.820. The Company was incorporated on 10 June 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published on 23 September 2004 in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 945. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 2 November 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler prenamed, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2420 of December 11, 2009. The Company has been dissolved and put into liquidation by a deed of Maître Francis Kessler prenamed, dated 12 August 2009 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1800 of 17 September 2009.

The Meeting is declared open at 4.00 p.m. and is chaired by Mr Georges Scheuer, director, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jean Koninckx, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the shareholders attending the Meeting or their representatives and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the Meeting records that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. in accordance with article 7 of the articles of association of the Company, all the shareholders of the Company were duly convened by a convening notice sent by email (with confirmation of receipt) on 4 December 2009 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2169 on 6 November 2009 and N° 2288 on 23 November 2009;

III. in addition, the convening notice was published in the Tageblatt and in the Luxemburger Wort on 6 November 2009 and on 23 November 2009.

IV. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the total share capital of the Company corresponding to EUR 955,110 and represented by 5,000 Class A Shares, 29,245 Class B Shares, 1 Class C Share and 2,489 Class D Shares, with a par value of EUR 26 per share, 5,000 Class A Shares, 280 Class B Shares, 1 Class C Share and 2,489 Class D Shares of the share capital are present or duly represented at the Meeting.

The attendance list, signed by all the shareholders present or represented at the Meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies.

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. the presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
2. the discharge (quitus) to Genlico Limited as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
3. the discharge (quitus) to PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
4. the decision to close the liquidation of the Company; and
5. the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges having received revised liquidation accounts of the Company from Genlico Limited, acting as liquidator of the Company. The Meeting notes that Genlico Limited, represented by Mr Jean-Christophe Dauphin and Mr Benoit Nasr, explains that the revised liquidation accounts cover the period from 12 August 2009 to 2 November 2009, whereas the liquidation accounts presented to the extraordinary general meeting of the Company held on 2 November 2009 also covered the period from 1 January 2009 to 12 August 2009. Genlico Limited further explains that (i) these revised liquidation accounts are presented to the Meeting to make it clear that Genlico Limited, acting as liquidator of the Company, is only responsible for the accounts covering the liquidation period starting on 12 August 2009 and not the period prior to the opening of the liquidation of the Company. Genlico Limited finally notes that the revised liquidation accounts show the same financial situation for the period from 12 August 2009 to 2 November 2009 as the liquidation accounts presented to the extraordinary general meeting of the Company held on 2 November 2009.

The Meeting acknowledges that the revised liquidation accounts of Genlico Limited, acting as liquidator of the Company, do not affect the decision taken in the second resolution by the extraordinary general meeting of the Company on 2 November 2009 whereby all the outstanding debts of the Company have been paid and that the liquidation of the Company can be closed.

The Meeting hears and resolves to accept the report of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (appointed liquidation auditor (commissaire à la liquidation) by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 2 November 2009) on the performance of the actions taken and the reports presented by Genlico Limited (appointed liquidator (liquidateur) of the Company by the board of directors of the Company held on 8 July 2009) (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

This resolution has been approved:

With 5,000 Yes votes for the class A shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class A shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class A shares

With 280 Yes votes for the class B shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class B shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class B shares

With 1 Yes vote for the class C share = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class C share = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class C share

With 2,489 Yes votes for the class D shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class D shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class D shares

Second resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Genlico Limited as Liquidator of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

This resolution has been approved:

With 5,000 Yes votes for the class A shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class A shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class A shares

With 280 Yes votes for the class B shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class B shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class B shares
 With 1 Yes vote for the class C share = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class C share = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class C share
 With 2,489 Yes votes for the class D shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class D shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class D shares

Third resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as liquidation auditor (commissaire à la liquidation), for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

This resolution has been approved:

With 5,000 Yes votes for the class A shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class A shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class A shares
 With 280 Yes votes for the class B shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class B shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class B shares
 With 1 Yes vote for the class C share = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class C share = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class C share
 With 2,489 Yes votes for the class D shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class D shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class D shares

Fourth resolution

After considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that no liquidation proceeds are outstanding, the Meeting resolves to close the liquidation on the date of this deed.

This resolution has been approved:

With 5,000 Yes votes for the class A shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class A shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class A shares
 With 280 Yes votes for the class B shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class B shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class B shares
 With 1 Yes vote for the class C share = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class C share = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class C share
 With 2,489 Yes votes for the class D shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class D shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class D shares

Fifth resolution

The Meeting resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) at the following address: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

This resolution has been approved:

With 5,000 Yes votes for the class A shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class A shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class A shares
 With 280 Yes votes for the class B shares = 100 % of the votes
 With 0 No vote for the class B shares = 0 % of the votes
 With 0 abstention for the class B shares
 With 1 Yes vote for the class C share = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class C share = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class C share

With 2,489 Yes votes for the class D shares = 100 % of the votes

With 0 No vote for the class D shares = 0 % of the votes

With 0 abstention for the class D shares

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 4.30 p.m. CET.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A. (la Société), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.820. La Société a été constituée le 10 juin 2004 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié le 23 septembre 2004 au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 945. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 novembre 2009, en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, susmentionné, publié au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2420 du 11 décembre 2009. La Société a été dissoute et mise en liquidation en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler notaire prénommé, daté du 12 août 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1800 du 17 septembre 2009.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 16.00 heures et est présidée par M. Georges Scheuer, administrateur, résident professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée M. Gwenn Vanweddingen, avocat, résident professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Jean Koninckx, employé privé, résident professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composant ensemble le bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les actionnaires présents à l'Assemblée ou leurs représentants, ainsi que par les membres du bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par tous les membres du bureau.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et l'Assemblée prend acte que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires non présents à l'Assemblée et par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte;

II. conformément à l'article 7 des statuts de la Société, tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués au moyen d'un avis de convocation envoyé par courriel (avec accusé de réception) le 4 décembre 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2169 le 6 novembre 2009 et N° 2288 le 23 novembre 2009;

III. en outre, l'avis de convocation a été publié dans le Tageblatt ainsi que dans le Luxemburger Wort le 6 novembre 2009 et le 23 novembre 2009;

IV. il apparaît selon la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que sur la totalité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 955.110 et représenté par 5.000 Actions de Classe A, 29.245 Actions de Classe B, 1 Action de Classe C et 2.489 Action de Classe D, ayant une valeur nominale de EUR 26 par action, 5.000 Actions de Classe A, 280 Actions de Classe B, 1 Action de Classe C et 2.489 Actions de Classe D composant le capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. La liste de présence, signée par l'ensemble des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte avec les procurations.

V. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. présentation du rapport du commissaire à la liquidation;

2. décharge (quitus) accordée à Genlico Limited en tant que liquidateur de la Société pour l'exercice de ses fonctions au cours de et en rapport avec la liquidation de la Société;

3. décharge (quitus) accordée à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation de la Société pour l'exercice de ses fonctions au cours de et en rapport avec la liquidation de la Société;

4. décision de clôturer la liquidation de la Société; et

5. décision de conserver les documents sociaux et documents comptables de la Société pour une période de cinq années à compter de la date de publication de la clôture de liquidation, au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Après délibération, l'Assemblée a passé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît avoir reçu les comptes de liquidation révisés de la Société de la part de Genlico Limited, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société. L'Assemblée prend acte que Genlico Limited, représentée par M. Jean-Christophe Dauphin et M. Benoit Nasr, indique que les comptes de liquidation révisés couvrent la période comprise entre le 12 août 2009 et le 2 novembre 2009, alors que les comptes de liquidation présentés à l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 2 novembre 2009 couvraient également la période comprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 12 août 2009. Genlico Limited indique également que (i) lesdits comptes de liquidation révisés sont présentés à l'Assemblée afin de lui présenter le fait que Genlico Limited, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, est seulement responsable des comptes couvrant la période de liquidation débutant le 12 août 2009 et non de ceux couvrant la période antérieure à l'ouverture de la liquidation de la Société. Genlico Limited précise enfin que les comptes de liquidation révisés indiquent la même situation financière pour la période comprise entre le 12 août 2009 et le 2 novembre 2009 que les comptes de liquidation présentés à l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 2 novembre 2009.

L'Assemblée reconnaît que les comptes de liquidation révisés présentés par Genlico Limited, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, ne modifient pas sa décision prise dans la deuxième résolution par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 2 novembre 2009, lors de laquelle toutes les dettes non soldées de la Société ont été payées, et que la liquidation de la Société peut être clôturée.

L'Assemblée prend connaissance de et décide d'approuver le rapport de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (nommé commissaire à la liquidation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 2 novembre 2009) sur la performance des actions entreprises et des rapports présentés par Genlico Limited (nommé en tant que liquidateur de la Société par le conseil d'administration de la Société tenu le 8 juillet 2009) (le Liquidateur) lors de la liquidation volontaire de la Société.

La résolution a été approuvée:

Avec 5.000 voix positives pour les Actions de Classe A = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe A = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe A

Avec 280 voix positives pour les Actions de Classe B = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe B = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe B

Avec 1 voix positive pour les Actions de Classe C = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe C = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe C

Avec 2.489 voix positives pour les Actions de Classe D = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe D = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe D

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) à Genlico Limited en tant que Liquidateur de la Société pour l'exercice de ses fonctions et en rapport avec la liquidation de la Société.

La résolution a été approuvée:

Avec 5.000 voix positives pour les Actions de Classe A = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe A = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe A

Avec 280 voix positives pour les Actions de Classe B = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe B = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe B

Avec 1 voix positive pour les Actions de Classe C = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe C = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe C
Avec 2.489 voix positives pour les Actions de Classe D = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe D = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe D

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge (quitus) à PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation, pour l'exercice de ses fonctions et en rapport avec la liquidation de la Société.

La résolution a été approuvée:

Avec 5.000 voix positives pour les Actions de Classe A = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe A = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe A
Avec 280 voix positives pour les Actions de Classe B = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe B = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe B
Avec 1 voix positive pour les Actions de Classe C = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe C = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe C
Avec 2.489 voix positives pour les Actions de Classe D = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe D = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe D

Quatrième résolution

Après s'être assurée que les dettes restantes de la Société ont toutes été soldées et qu'il ne reste pas de boni de liquidation, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

La résolution a été approuvée:

Avec 5.000 voix positives pour les Actions de Classe A = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe A = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe A
Avec 280 voix positives pour les Actions de Classe B = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe B = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe B
Avec 1 voix positive pour les Actions de Classe C = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe C = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe C
Avec 2.489 voix positives pour les Actions de Classe D = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe D = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe D

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les documents sociaux et comptables de la Société seront conservés pendant cinq années à compter de la date de publication de la clôture de liquidation au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

La résolution a été approuvée:

Avec 5.000 voix positives pour les Actions de Classe A = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe A = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe A
Avec 280 voix positives pour les Actions de Classe B = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe B = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe B
Avec 1 voix positive pour les Actions de Classe C = 100 % des voix
Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe C = 0 % des voix
Avec 0 abstention pour les Actions de Classe C
Avec 2.489 voix positives pour les Actions de Classe D = 100 % des voix

Avec 0 voix négative pour les Actions de Classe D = 0 % des voix

Avec 0 abstention pour les Actions de Classe D

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le président décide de clore l'Assemblée à 16.30 heures (CET).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes susmentionnées, le présent acte authentique est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de différences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Scheuer, Vanweddingen, Koninckx, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010013162/328.

(100006488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**Crystal Venture Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 106 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.812.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., having its registered address at c/o Campbell, Lea, Box 429, Charlottetown, Prince Edward Island, C1A7K7, Canada, registered under number 7319 acting as Trustee of the Crystal Unit Trust an England and Wales Trust established on 8 December 2009, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 14, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 106 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 2, 2009, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations; (the "Company");
- that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of Company into "Crystal Venture Capital S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** There exists a company under the name Crystal Venture Capital S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from EURO (EUR) into US DOLLARS (USD), at an exchange rate applicable on the 11th day of December, 2009, i.e. one point four seven five seven US DOLLARS (USD 1.4757), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by Five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into eighteen thousand four hundred forty-six US DOLLARS and twenty-five cents (USD 18,446.25) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

15250

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand five hundred fifty-three US DOLLARS and seventy-five cents (USD 1,553.75) so as to raise it from its present amount of eighteen thousand four hundred forty-six US DOLLARS and twenty-five cents (USD 18,446.25) to TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000) without issuing any new shares.

Sixth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of one thousand five hundred fifty-three US DOLLARS and seventy-five cents (USD 1,553.75) is at the disposal of the Company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the number of shares at twenty (20) with no nominal value.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to create a nominal value of one thousand US DOLLARS (USD 1,000) per share.

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000) represented by TWENTY (20) shares with a par value of ONE THOUSAND US DOLLARS (USD 1,000) each, all subscribed and fully paid-up".

Tenth resolution

The Sole Shareholder decides to revoke the sole manager of the Company, TMF Corporate Services S.A. and to give full discharge for the exercise of its mandate.

Eleventh resolution

The Sole Shareholder decides to appoint two new managers for an unlimited period:

- Mrs Polyxeni KOTOULA, employee, born on 30 November 1973 in Athens (Greece), residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Mr Paul van BAARLE, employee, born in Rotterdam (The Netherlands) on 15 September 1958, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (EUR 1,200).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., ayant son siège social à c/o Campbell, Lea, Box 429, Charlottetown, Prince Edward Island, C1A7K7, Canada, enregistrée sous le numéro 7319 agissant en qualité de Trustee de Crystal Unit Trust un Trust de droit britannique constituée le 8 décembre 2009, (L"Associée Unique") ,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que Deutsche Transnational Trustee Corporation Inc., précitée, est la seule et unique associée de la Société LuxCo 106 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2009, en cours de publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations; (la "Société");
- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;
- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Crystal Venture Capital S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de Crystal Venture Capital S.à r.l."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en US DOLLARS (USD) sur base d'un taux d'échange daté du 11 décembre 2009, à savoir un point quatre sept cinq sept US DOLLARS (USD 1,4757) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de dix-huit quatre cent quarante-six US DOLLARS et vingt-cinq cents (USD 18.446,25) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent cinquante trois US DOLLARS et soixante-quinze cents (USD 1.553,75) pour le porter de son montant actuel de dix-huit quatre cent quarante-six US DOLLARS et vingt-cinq cents (USD 18.446,25) à vingt mille US DOLLARS (USD 20.000) sans émission de parts sociales nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associée unique de sorte que le montant de mille cinq cent cinquante trois US DOLLARS et soixante-quinze cents (USD 1.553,75) est à la disposition de la Société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'Associée unique décide de réduire le nombre de parts sociales à vingt (20) sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de créer une valeur nominale de mille US DOLLARS (USD 1.000) par part sociale.

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000) représenté par VINGT (20) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (USD 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dixième résolution

L'Associée Unique décide de révoquer le gérant unique actuel, TMF Corporate Services S.A. et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Onzième résolution

L'Associée Unique décide de nommer deux nouveaux gérants pour une période indéterminée:

- Madame Polyxeni KOTOULA, employée privée, née à Athènes (Grèce) le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Monsieur Paul van BAARLE, employé privé né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958, demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg. Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54 658. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010013128/147.

(100006722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.627.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maitre Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Kalan Capital Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 138.834, acting in its capacity General Partner of KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 138.965;

(the "Principal")

here represented by Mrs Celine PARMENTIER, employee, residing professionally in Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 21st, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 141.627, has been incorporated by deed of Maitre Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on September 12th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2412 on October 2nd, 2008;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kalan Capital Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.834, agissant en sa qualité d'associé commandité de KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.965;

(le "Mandant")

ici représentée par Madame Céline PARMENTIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

(la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 141.627, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2412 du 2 octobre 2008

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56820. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010013121/101.

(100006281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.839.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Kalan Capital Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 138.834, acting in its capacity General Partner of KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 138.965;

(the "Principal")

here represented by Mrs Celine PARMENTIER, employee, residing professionally in Luxembourg

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on December 21st, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, section B number 138.839, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on May 16th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1478 on June 14th, 2008;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal he will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the company.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Kalan Capital Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.834, agissant en sa qualité d'associé commandité de KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.965;

(le "Mandant")

ici représentée par Madame Céline PARMENTIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

(la "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 21 décembre 2009.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Kalan Capital Vietnam and South East Asia REO S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 138.839, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, en date du 16 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1478 du 16 juin 2008

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la Société.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56821. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010013122/101.

(100006280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Euro-Lepont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010014562/14.

(100008321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lumic Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 150.584.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme "S.A. BELMIC BELGIUM" avec siège social à B-1030 Bruxelles, 15, rue Smekens, numéro national belge 0478 181 492;

représentée par son administrateur-délégué, la SPRL de GHELLINCK & Cie, ayant son siège social à B-1030 Bruxelles, numéro belge d'entreprise 0461 834 519, ici représentée par Monsieur Dominique DE GHELLINCK D'ELSEGHEM VAERNEWYCK, réviseur d'entreprise, né le 28 mai 1951 à Oudenaarde, demeurant à B-1853 Strombeek, 101 Lakenestraat, pouvant engager ladite société par sa seule signature,

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUMIC SOPARFI S.A.".

Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte d'autrui ou en participation:

- d'effectuer toute prise de participation et d'achat d'actions
- d'effectuer toute gestion de placement de prêt et d'emprunt
- d'exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ou associations
- d'effectuer toutes opérations de mandat de gestion ou commission relatives à tous droits généralement quelconques et en général aux opérations découlant de ce qui précède.

Elle peut également servir d'intermédiaire commercial ou financier dans tous les domaines de la vie économique et financière et d'effectuer toutes opérations de gestion financières quelconques.

Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque. Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement et indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire toutes les actions au nom de la société constituante.

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de 7.750,- EUR (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (850,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-8832 Rombach, 18, rue de Bigonville.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Dominique DE GHELLINCK D'ELSEGHEM VAERNEWYCK, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015:

Monsieur Philippe BOSSICARD, expert-comptable, à L-8832 Rombach, 18, rue de Bigonville.

4) L'assemblée ratifie les conclusions et les termes du contrat signé par la SA LUMIC en formation et la SA BELMIC BELGIUM en date du 7 septembre 2009, concernant la cession pour un (1) euro d'une branche d'activité financière de cession d'assurance et de réassurance exercée dans les années 1980.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DE GHELLINCK D'ELSEGHEM VAERNEWYCK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2009. DIE/2009/12199. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 janvier 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010013180/155.

(100006479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Isostress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 128.503.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2009.

Marco Gastaldi

Gérant

Référence de publication: 2010014282/12.

(100007654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Fougères, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt, 1, Kareschbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 25.217.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014285/10.

(100007386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Miron Eyewear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 150.580.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Sébastien MINE, né le 8 décembre 1986 à Huy, demeurant à B-4550 Nandrin, 20/3, rue de la Basse,
2) Madame Marie-Claire DOUFFET, née le 21 février 1964 à Vierset-Barse, demeurant à B-4577 Strée-Lez-Huy, 1, rue de la Marsalle,

3) Madame Virginie MINE, née le 27 octobre 1985 à Huy, demeurant à B-1332 Genval, 59/001, rue de Rixensart et

4) Monsieur Christian PIRON-THEWIS, né le 21 août 1965 à Waremme, demeurant à B-4300 Waremme, 33/11, rue de Huy,

ici représentés par Marie-Christine BREESCH, née le 11 mai 1964 à Rocourt, demeurant à B-4000 Liège, 10, rue Sainte Marie

en vertu de quatre procurations données sous seing privé en date du 11 décembre 2009

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIRON EYEWEAR S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la création, la production, la réparation et la transformation de montures et de verres de lunettes, de lentilles de contact et d'accessoires optiques, de prothèses et accessoires auditifs, ainsi que de bijoux de fantaisie.

- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (€ 40.000,-) représenté par cent (100) actions de quatre cents euros (€ 400,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 1^{er} mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Jean-Sébastien MINE,	25 actions
2) Madame Marie-Claire DOUFFET,	25 actions
3) Madame Virginie MINE,	25 actions
4) Monsieur Christian PIRON-THEWIS,	25 actions
Total:	100 actions

Les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 40.000,- EUR (quarante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est fixé à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Sébastien MINE, prénommé,
- Madame Virginie MINE, prénommée et
- Monsieur Christian PIRON-THEWIS, prénommé.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, Manuel GUTIERREZ RUIZ, expert-comptable, né le 11 juillet 1963 à Verviers, demeurant à 10, rue Sainte Marie, B-4000 Liège.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom prénom, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BREESCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2009. DIE/2009/11993. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

P. PROBST

Référence de publication: 2010013181/125.

(100006447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Arab International Real Estate Development, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.073.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour AIRED (en liquidation)

Alain RUKAVINA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010014286/13.

(100007529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Forres Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.278.

Les comptes annuels au 10 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014791/9.

(100008383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

AIRED, Arab International Real Estate Development, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 14.073.

Le bilan au 31 octobre 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour AIRED (en liquidation)

Alain RUKAVINA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010014287/13.

(100007527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Ygrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ygrec Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.632.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 septembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 septembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010014597/15.

(100008235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Trend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 87.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014289/10.

(100007581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Simon Europe B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.463.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Property Group, Inc. and Subsidiaries

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014303/13.

(100007576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

United Capital Controllers, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.052.

La situation de clôture au 15 novembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014290/10.

(100007578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

AFI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 17.321.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010014302/11.

(100007744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

United Capital Controllers, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014291/10.

(100007571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

NGH Licence Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.830.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010014292/10.

(100007692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Simon Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.803.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Property Group, Inc. and Subsidiaries

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014304/13.

(100007583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 148.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014550/10.

(100008572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Mattiolo Couture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg.
R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014551/10.

(100008505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 149.949.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010014559/13.

(100008547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.
